

Annexe aux plans d'études de la
Faculté des sciences

Dispositions de transition en Biochimie

Basées sur les décisions du Conseil de Faculté du 26 mai 2014

Dispositions de transition 2014

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-es dont le programme de référence (branche principale, branche complémentaire, Master) est dans un plan d'études antérieur à 2013, soit :

- Bachelor of Science en sciences en Biochimie
- Bachelor of Science en sciences en Biologie
- Master of Science in Biology (options Biochemistry, Neuro and Developmental Biology, Ecology and Evolution, Plant-Microbe Interactions)
- Branches complémentaires (BCo) en Biologie
 - BCo BIOLOGIE SPECIALE à 30 ECTS
 - BCo BIOLOGIE B à 60 ECTS
 - BCo BIOLOGIE C à 60 ECTS pour le DAES II
 - BCo BIOLOGIE D à 60 ECTS et 90 ECTS pour le DAES II
- Branches complémentaires (BCo) en Biochimie
 - BCo BIOCHIMIE à 30 ECTS
 - BCo BIOCHIMIE à 60 ECTS
 - BCo BIOCHIMIE à 30 ECTS pour étudiant-es en BMS
- Bachelor of Science pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I (BSc_SI)
- Branches de la Faculté des sciences pour le Bachelor of Arts pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I (BA_SI)
- Branches propédeutiques en biologie
- Branches propédeutiques en biochimie
- Branches complémentaires en sciences biomédicales

La révision 2014 des plans d'études en biologie et biochimie a pour conséquence des changements de codes, de dénomination et de nombre de crédits par UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières notamment pour l'inscription aux cours et aux examens pour chacune des unités d'enseignement ci-dessous.

UEs au niveau BSc et MSc:

L'étudiant-e qui doit suivre selon son plan d'études une UE du tableau ci-dessous la remplace par l'UE correspondante. L'étudiant-e qui a fait un premier essai insuffisant s'inscrira pour le 2^{ème} essai dans l'ancienne UE, sur demande auprès du conseiller d'études.

UE selon l'ancien plan d'études		ECTS	UE selon le nouveau plan d'études		ECTS
BC.0111	Fondements de biochimie et	5	BC.0119	Fondements de biochimie	6
ME.2111	Introduction à la microbiologie	1			
BC.0025	Génomique	1.5	BC.7003	Introduction à la bioinformatique et à la génomique	4.5
BC.7001	Introduction à la bioinformatique	3			
ME.6307	microbiologie générale	3	ME.5103	microbiologie générale et médicale	3
BL.0026	Travaux de microbiologie générale	1	ME.6309	Travaux pratiques de microbiologie générale et médicale	1

Remarques:

- Si BC.0117 et BC.0118 ont été prises durant le Bachelor, les UEs de Master BC.4201 et BC.4202 ne peuvent pas être suivies et doivent être remplacées par des UEs à choix.
- Si BC.0056 a été validée durant le Bachelor, l'UE de Master BC.4203 ne peut pas être suivie et doit être remplacée par une/des UEs à choix.
- Si BC.7002 a été validée durant le Bachelor, l'UE de Master BC.7103 ne peut pas être suivie et doit être remplacée par une/des UEs à choix.
- Les UEs du programme des semestres 3 et 4 de la branche complémentaire "Sciences médicales fonctionnelles" doivent être suivies selon le plan d'études 2014.